

DÉFINITION PUIS MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA DIRECTEUR CYCLABLE

OBJECTIF

Décliner les ambitions du Projet Mobilités (PDU) en matière de politique cyclable.
Assurer la cohérence et la complétude de stratégie cyclable sur le ressort territorial

Document Source

Feuille de route 2018 - Action 27 (liée à l'action B4 du PPA)

Secteur concerné

Mobilité - Transports (Mobilité active)

Public concerné

Les collectivités du territoire du PPA

Pilote(s) de l'action



DESCRIPTION DÉTAILLÉE

Le schéma directeur poursuit deux objectifs parallèles :

- Définir la politique cyclable de Tisséo Collectivités.
- Garantir la mise en oeuvre d'une stratégie cyclable cohérente répondant aux objectifs/ambitions du Projet Mobilités.

Le schéma directeur aura vocation à décliner les orientations concernant l'ensemble des composantes de la politique cyclable à l'échelle du ressort territorial :

- La mise en place d'un cadre de gouvernance de la politique cyclable.
- La mise en oeuvre d'une ingénierie financière.
- Le suivi et l'évaluation de la politique cyclable d'agglomération.
- La promotion de la pratique du vélo et la communication.
- La mise en oeuvre des aménagements cyclables d'agglomération et du réseau express vélo (REV).
- La déclinaison d'une politique de service vélo à l'échelle de l'agglomération.

La démarche est construite en plusieurs étapes :

1. Phase d'état des lieux et de partage des enjeux permettant de recenser l'offre existante, de préciser les usages et d'identifier les problématiques (réalisé).
2. Elaboration du plan d'actions, accompagné d'un calendrier de mise en oeuvre et d'un plan de financement.
3. Mise en oeuvre des actions et évaluation des effets.

L'ensemble du processus est construit en partenariat avec les acteurs institutionnels du territoire.

Partenaires associés

- Toulouse Métropole;
- Muretain Agglo;
- Sicoval;
- CC Save au Touch;
- CC Côteaux Bellevue;
- SITPRT;
- Etat;
- Région Occitanie;
- Département de la Haute-Garonne;
- Professionnels du vélo;
- Associations représentant les usagers du vélo;
- Employeurs du territoire;
- AUAT.



CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE

Février 2018 :

- approbation du projet Mobilités 2020.2025.2030 prévoyant l'élaboration du schéma directeur cyclable d'agglomération;

Décembre 2019 :

- approbation du schéma directeur cyclable d'agglomération;
- mise à disposition du guide des aménagements cyclables;

2020 à 2030 :

- mise en œuvre des actions par chaque partenaire et évaluation de leurs effets.

MOYENS MIS EN OEUVRE

- 1 Agent de la direction Etudes et Prospectives avec la mobilisation des ressources internes selon les besoins (SIG, Service Ecomobilité, DGAPI) et la mobilisation de l'AUA/T en assistance technique.
- Démarche partenariale associant : SICOVAL, Toulouse Métropole, Le Muretain Agglo, SITPRT, CC des Coteaux de Bellevue, CC Save et Touch, Région Occitanie, Département de la Haute-Garonne et DDT31.

FINANCEMENT

Estimation du coût global

L'estimation pour réaliser l'intégralité du plan d'actions du Schéma Directeur Cyclable d'Agglomération se porte à hauteur de 510 millions d'euros pour la période 2020/2030.

Au niveau du Projet Mobilités 2020.2025.2030, il a été porté une enveloppe budgétaire de 25 millions d'euros par an à consacrer aux politiques cyclables, contre 16 millions d'euros par rapport au précédent PDU.

Ce montant de 25 millions d'euros par an est cependant dépassé chaque année depuis 2018 de plusieurs millions d'euros, témoignant d'investissements plus importants en faveur de l'usage du vélo.

Partenaires financiers

- Intercommunalités et Communes;
- Tisséo Collectivités;
- Département de la Haute-Garonne;
- Région Occitanie;
- Etat : Fonds Mobilités actives - Plan Vélo - Plan de relance - Certificats d'Économie d'Énergie;
- ADEME.

IMPACT SUR LA QUALITÉ DE L'AIR

Estimation de l'amélioration de la qualité de l'air escomptée

L'évaluation du schéma directeur cyclable n'est pas disponible pour le moment, la principale difficulté consistant à connaître la fréquentation des aménagements et à identifier les modalités de déplacement des usagers actuels du réseau vélo avant que ce dernier ne soit mis en place. En 2021, il est prévu l'installation de compteurs de fréquentation et l'élaboration d'une méthode d'évaluation par Tisséo Collectivités et Atmo Occitanie.

Délai prévu pour la réalisation de ces objectifs

La mise en œuvre du schéma s'échelonne entre 2020 et 2030.

INDICATEURS DE SUIVI

Approbation du SD Vélo par Conseil Syndical de Tisséo Collectivités:

- 2018 : 1 COPIL de validation de la méthode, 2 cotec (travaux partenariaux avec associations vélo et monde économique)
- 2019 : Adoption du schéma au Conseil Syndical du 11 décembre 2019

L'Observatoire des Mobilités Cyclables sera chargé du suivi en rassemblant l'ensemble des données produites par les différents acteurs du territoire. Il fera l'objet d'une publication annuelle. Sa première édition, portant sur l'année 2020, paraîtra durant l'été 2021.

Il est prévu le suivi :

- des programmations budgétaires et financements alloués au vélo;
- de la pratique (comptages, usages, accidentologie);
- de l'évolution du réseau (REV et les trois autres niveaux);
- des services vélos;
- des actions de communication.

Commentaire général sur l'action et son avancement

Action en cours

Le schéma directeur cyclable d'agglomération a été approuvé en décembre 2019. Son élaboration entre les partenaires concernés a été coordonnée par Tisséo Collectivités. Chacune des collectivités du territoire va maintenant oeuvrer à sa mise en oeuvre concrète d'ici 2030.

L'organisation des infrastructures cyclables est envisagée selon 4 niveaux, le meilleur niveau de service pour les trajets domicile-travail étant le réseau express vélo.